REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	EPAMA - Etablissement Public Territorial du Bassin de la Meuse
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres ouvert
Référence :	2021-002
Date de mise en ligne :	Le vendredi 02 avril 2021 à 06:20:02
Date de clôture :	Le mardi 18 mai 2021 à 18:00:00
Titre :	AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DU BASSIN DE LA MEUSE AMONT (HEBMA)
Descriptif :	Dans le cadre de la réduction du risque inondation et de la restauration des milieux aquatiques, l'EPAMA-EPTB Meuse engage la réalisation d'une première série d'aménagements à visées hydraulique et environnementale. Le présent marché comprend 46 aménagements, répartis sur 32 sites différents

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[07/05/2021 à 08:45:03] Dans le lot 0-MOU09, il y a des zones en déblais et en remblais. Hors dans le DQE il y a seulement le poste 302.3 en déblais et il représente seulement 453 m³ qui me semble faible au vu des coupes transmises. N'y a t il pas une erreur sur ce volume.
Vous en souhaitant bonne réception.

[07/05/2021 15:42:40] Réponse :
« Des quantités sont indiquées au poste de remblai pour la constitution du lit d'étiage: 303.3 prix de remblai.
Le poste de déblais représente les quantités de déblais calculées suivant la modélisation du projet par rapport au terrain. Les coupes sont appliquées tous les 250 m, donnant une idée du profil du lit suivant ce linéaire et les côtes plus précises entre les coupes sont reprécisées sur les vues en plan. Les quantitatifs seront finalisés lors de l'établissement des marchés subséquents. »

Questions / Réponses

[07/05/2021 à 08:15:28] Madame, Monsieur,
Dans le lot 01-MOU09 vous indiquez dans l'article 9.4.3 du CCTP "Les banquettes seront constitués avec un mélange des matériaux issus des autres aménagements HEBMA, notamment des terrassements en berge et de matériaux graveleux d'apport".
Hors dans le DQE c'est le poste 303.3 GNT 20/80 qui est quantifié. Pas de quantité sur le poste 303.6 ou 303.7 " Reprise sur stock et mise en œuvre de matériaux issus du site".
Comment doit on chiffrer ce poste. En 20/80 ou en matériaux du site ?
Bonne réception.

[07/05/2021 15:41:53] Réponse :
« Les quantités de matériaux à réutiliser ou à prévoir en apport seront finalisées au cours de l'établissement des marchés subséquents. En fonction des aménagements réalisés dans les mêmes temporalités, les mouvements de terre entre aménagements pourront être confirmés, sous réserve de justification de la qualité des matériaux réutilisés (classification GTR et validation géotechnique pour le réemploi). En cas d'impossibilité, les matériaux d'apport seront mis en œuvre sur MOU09. Dans tous les cas, les prix unitaires 303.3, 303.6 et 303.7 doivent être renseignés de manière à les activer sur les quantités qui pourront être réutilisées ou non. »

[06/05/2021 à 17:10:07] Bonjour,
Dans certains secteurs, il est indiqué dans les CCTP qu'un péche de sauvegarde sera réalisée avant intervention.
Cette pêche est elle à notre charge ou à la votre ?
Bonne réception.

[07/05/2021 15:37:53] Réponse :
« La pèche de sauvegarde est à la charge de l'entreprise, conformément au Fascicule A0 paragraphe 6.1 et due dans l'installation générale de chantier.
Un BPU actualisé est transmis ce jour et reprécise la réalisation de la pêche dans le prix d'installation de chantier N°101. »

[06/05/2021 à 16:49:19] Bonjour
Prix 1307 - Le BPU titre "Puisard .... et aire de stationnement", le CCTP schématise cette aire, fait elle partie du prix ?
Si oui, Quel en est le descriptif ?

Questions / Réponses

[07/05/2021 15:41:06] Bonjour,

Je vous transmets en pièce jointe l'extrait du règlement de la défense Incendie des Vosges, à publier en complément de la réponse suivante :
« L'aire de stationnement sera réalisée conformément au règlement Départemental de la Défense Extérieure contre l'Incendie des Vosges (cf. extrait du règlement du SDIS des Vosges fourni ce jour):
*- dimensions minimales 4m*8M,*
- Force portante>160 kN
- Hauteur libre>3.50m
- pente min=2%, pente max=7%
- hauteur max d'aspiration =6m
- Butée de sécurité=30cm
Les aires seront conformes à la réglementation en vigueur: NFS 62-240 et NFS 61-221
La plateforme peut empiéter sur la voirie sans réelle limite, il conviendra alors de réaliser la structure de plateforme complémentaire pour obtenir les caractéristiques réglementaires, avec à minima réalisation de la butée et l'aménagement de l'accotement (y compris le panneau) en cas de proximité de l'aire avec la limite de la voie. Ce sera notamment le cas à Neufchâteau. »

[06/05/2021 à 16:20:57] Bonjour,

Nos fournisseurs nous demande si il n'y a pas une erreur dans le débit de pointe de la pompe de relevage qui leur paraît surdimensionnée par rapport à la station de pompage du lot n°2 de la ferme de Maleux. Pouvez-vous nous confirmer ce débit?

Il semble également, si ce débit est avéré, que le diamètre du tuyau de refoulement est trop petit. Pouvez-vous nous confirmer ce diamètre.

Cordialement.

[06/05/2021 19:46:09] Réponse :
« Le débit de 173l/s est confirmé pour la Ferme des Maleux. Le diamètre est issu d'un pré-dimensionnement et sera à confirmer pendant les études d'exécution en fonction des caractéristiques des pompes. »

Questions / Réponses

[06/05/2021 à 16:03:31] Bonjour,

Dans le lot 2, partie MOU03, il est prévu de réaliser un Pertuis dont les culées sont constituées de deux rideaux de palplanches. La dalle béton repose sur les poutres de couronnement de ces rideaux.
Dans le CCTP à 6.4.2 il est indiqué que la dalle a été dimensionnée pour reprendre la charge permanente (charge de voirie) ainsi que la surcharge d'utilisation de l'ouvrage pour le franchissement routier.
Les charges qui seront apportées par les remblais techniques seront donc reprises par le rideaux de palplanches avant réalisation du génie civil, pouvez-vous le confirmer ?

Par ailleurs, il est indiqué à l'article 6.5.3 que pour la réalisation du Pertuis, des palplanches seront mises en œuvre autour des culées en rive droite et gauche. Elles joueront le rôle de barrière étanche en isolant l'intérieur du cours d''eau.
Ces rideaux sont donc à réaliser en plus de ceux constituant les culées du Pertuis ?
La réalisation des travaux au droit du Pertuis peuvent donc être réalisés au sec sur l'intégralité de la section du cours d'eau ?
Pouvez-vous nous le confirmer ?

Cordialement

[06/05/2021 19:11:12] Réponse :
« Les charges de poussée des remblais techniques sont reprises par ces palplanches. Les rideaux de palplanches indiqués sur les plans sont les seuls à devoir être réalisés.
Les palplanches ne forment pas une "boîte" fermée mais uniquement des piédroits et murs en retour pour l'ouvrage. L'eau peut donc transiter entre les palplanches pendant toute la durée des travaux sauf lors de la mise en place de batardeaux par demi-rivière pour réaliser les travaux d'enrochements en fond de lit mineur. »

[06/05/2021 à 11:10:11] Madame, Monsieur,
Dans le CCTP vous indiquez les périodes de réalisation des travaux. Celles-ci sont entre aout et octobre.
Ne pouvant ainsi travailler que 2 ou 3 mois par an, doit on réaliser la globalité d'un secteur durant une année ou les travaux peuvent ils être réalisés sur 2 année avec une interruption ?
Si une interruption est possible, doit on déposer les pistes de chantier et ouvrage provisoires durant la période de non travaux ?
Bonne réception.

[07/05/2021 15:50:07] Réponse :
« Un même aménagement sera fait sur une seule période d'intervention, autant que possible. En cas d'impossibilité majeure, la dépose des pistes de chantier sera nécessaire, le balisage, signalisation et la sécurisation de chantier devant être conservés. L'entreprise restera responsable des travaux et dispositifs mis en œuvre pendant toute la période d'interruption, avec une mise en sécurité des travaux nécessaire. Pour les aménagements concernés par des franchissements provisoires, il sera indispensable de commencer les ouvrages de franchissement définitifs et de les terminer sur une période de travaux continue et non discontinue sur 2 ans.
Les postes de travaux n'ayant pas d'impact direct sur les milieux aquatiques et les cours d'eau pourront être finalisés hors période dite "favorable" (exemple: mise en œuvre des revêtements, dalles et poutres, accès chantier, etc..). »

Questions / Réponses

[06/05/2021 à 10:59:25] Bonjour,
Le marché est un accord cadre d'une durée de 4 ans auquel vous allez nous délivrer des bons de commandes et des marchés subséquents.
Les travaux sur lequel nous établissons le chiffrage lot par lot seront t ils notifiés comme marché global dès le démarrage ou auront nous des bons de commandes secteur par secteurs ou allez vous nous établir un marché subséquent secteur par secteur ?

[06/05/2021 14:47:18] Réponse :

« Le CCAP défini la méthode d'attribution des marchés: Un même candidat se verra attribuer un ou deux Lots au maximum. Une fois l'attribution faite avec des prix unitaires fixés par postes de travaux (repris du BPU du candidat), le Maitre d'ouvrage consultera l'attributaire du lot pour la réalisation de marchés subséquents qui comprendront un ou plusieurs aménagements, avec les quantitatifs définitifs (qui pourront légèrement évoluer par rapport à ceux indiqués dans le DQE).
En complément, l'accord cadre prévoit également l'émission de bons de commande, établis sur la base du BPU, pour la réalisation de tout ouvrage ou aménagement modificatif ou complémentaire à ceux décrits dans les fascicules A1 à A4 »

[06/05/2021 à 09:58:02] Bonjour,
Sur certains secteurs, vous ne nous autorisez pas à réaliser des pistes de chantier et vous nous imposez une livraison et évacuation des matériaux depuis une plateforme à l'entrée du chantier et ensuite travail avec petit matériel.
De plus dans diverses réponses à des questions vous indiquez "Le plan d'installation de chantier, le choix des engins et la méthodologie d'intervention, notamment quant aux accès chantier pour la réalisation des travaux sont à la charge de l'entreprise et seront soumis à Agrément du Maître d'Œuvre."
Ma question, si les conditions climatiques ne permettent pas de circuler sur le chantier sans piste, devons nous prévoir la création de celle-ci ou y aura t il arrêt de chantier pour intempérie ?

[06/05/2021 13:58:48] Réponse :
« Les pistes de chantier sont prévues dans les plans d'accès chantier sur l'ensemble des aménagements, mais cela reste une proposition projet. Leur nécessité et implantation réelle pourra être adaptée dans les plans d'exécution des entreprises.
Un prix (PU 103) est déjà prévu au BPU pour l'aménagement de pistes provisoires. »

[05/05/2021 à 19:32:00] Madame, Monsieur,
Dans le lot 1 - Ouvrage MEU02-MC1, dans le CCTP il est stipulé que nous ne devons pas prévoir de piste d'accès (interdit), utilisé des petits engins pour les approvisionnements et évacuations pour éviter tout tassement et de prévoir seulement une remise en état en fin de chantier. Hors dans les plans d'installation de chantier, il est indiqué "chemins d'accès à créer".
Doit on créer des accès ? Avons nous l'autorisation de créer des accès ?
Bonne réception.

Questions / Réponses

[07/05/2021 17:41:53] Réponse :
« Les prix d'instrumentation sont décrits au BPU (postes 1400). Ils sont également présents aux DQE.
Le prix 112 rémunère le DOE, y compris (cf. CCTP): "le suivi géométrique de l'ouvrage et les éléments nécessaires à la visite et à l'entretien des différentes parties de l'ouvrage." »

[05/05/2021 à 18:31:13] Dans le lot 1 - pour les ouvrage MEU01 et MEU02, dans le CCTP vous faites référence à un système d'instrumentation mis en place sur les ouvrages. Je ne retrouve pas ces éléments à chiffrer dans le DQE.
Doit on chiffrer ces équipements ?

[10/05/2021 11:15:24] Réponse :
Dans le cas de l'ouvrage MEU02-MC1, les accès chantier ne sont pas à réaliser mais des "plats-bords" seront mis en œuvre. Le prix de création d'accès de chantier pour cet aménagement uniquement n'est pas à chiffrer, le poste de plat-bord l'est.

[05/05/2021 à 12:25:58] Bonjour,

Nos fournisseurs nous demande si il n'y a pas une erreur dans le débit de pointe de la pompe de relevage qui leur paraît surdimensionnée par rapport à la station de pompage. Pouvez vous nous confirmer ce débit?

Il semble également, si ce débit est avéré, que le diamètre du tuyau de refoulement est trop petit. Pouvez-vous nous confirmer ce diamètre.

Cordialement.

[06/05/2021 14:49:12]
Le débit de pointe est bien de 2,8 m3/s. Les 2 pompes de l'aménagement MOU10 ont été dimensionnées par rapport à ce débit à relever sur 4,7 m de hauteur.
La conduite de refoulement est de diamètre 800.

[05/05/2021 à 12:18:59] Bonjour,

Pouvons nous réaliser l'OA3 PICF sur la Saönelle en faisant un double cadre de 3x2m comme indiquer sur le plan 0842 p003d en lieu est place du pont cadre de 6x2 (plan 0845) prévu, sans changer de section?

Cordialement.

Questions / Réponses

[10/05/2021 11:21:53]
« Les plans spécifiques aux ouvrages d'art devront être respectés. Le plan 0842 représente l'ensemble des travaux, avec des représentation schématique des ouvrages d'art. En l'occurrence, les planches 3d et 10 sur le plan 0842, les solutions de franchissement indiquées ne sont plus d'actualité, celles-ci ont été reprises et modifiées. La dernière version apparait sur les plans 0843 à 0846. »

[05/05/2021 à 12:14:01] Bonjour,

Vu le contexte environnemental et les périodes environnementales optimales pour le planning et les plans fournis, il apparaît judicieux de prévoir la réalisation de cadres préfabriqués, pouvons-nous envisager cette solution?

Cordialement

[06/05/2021 10:53:06] oui

[05/05/2021 à 10:08:55] Madame, Monsieur,
Suite à une réponse reçue ce jour, il apparait que vous allez établir des marchés subséquents (détail de la procédure dans le CCAP).
Par contre comment est il possible de lancer une consultation subséquente alors que l'AC est mono-attributaire ?
Pourriez vous nous détailler dans quelles mesures ils y aura des marchés subséquents (TS, nouveaux sites.....)?
Dans quelle mesure pouvez vous reconsulter le titulaire dans le cadre du marché AC mono-attributaire?
Vous en souhaitant bonne réception.

[06/05/2021 16:37:25] « Le CCAP défini la méthode d'attribution des marchés: Un même candidat se verra attribuer un ou deux Lots au maximum. Une fois l'attribution faite avec des prix unitaires fixés par postes de travaux (repris du BPU du candidat), le Maitre d'ouvrage consultera l'attributaire du lot pour la réalisation de marchés subséquents qui comprendront un ou plusieurs aménagements, avec les quantitatifs définitifs (qui pourront légèrement évoluer par rapport à ceux indiqués dans le DQE). En cas de besoin, il sera demandé à l'attributaire de proposer des prix nouveaux qui seraient nécessaires pour quelques modifications sur certains aménagements.
En complément, l'accord cadre prévoit également l'émission de bons de commande, établis sur la base du BPU, pour la réalisation de tout ouvrage ou aménagement modificatif ou complémentaire à ceux décrits dans les fascicules A1 à A4 »

[04/05/2021 à 17:26:04] Madame, Monsieur,
Pour le lot 4 - VAI09, durant les travaux le village sera coupé en deux pour les habitants et la déviation mise en place pour passer d'un côté à l'autre sera de 14 Km. Le maire de la commune de nous demande de mettre en place des pont provisoires pour les habitants et les agriculteurs.
Dans votre réponse transmise vous faite références aux accès chantier qui sont à notre charge. Certes, Mais l'ouvrage que demande Mr Le Maire nous n'en avons pas besoin pour nos travaux. Donc devons nous quand même le prévoir pour les habitants et agriculteurs de la communes ?
Vous en souhaitant bonne réception.

Questions / Réponses

[07/05/2021 15:49:00] Réponse :
« Pour le poste 103.30, un franchissement provisoire sera à prévoir, à proximité de l'OA2 PICF. Ce franchissement sera dimensionné pour permettre le passage d'engins agricoles et sera donc à prévoir au prix 103.30. »

[04/05/2021 à 16:48:18] Re bonjour,
Suite à votre réponse pour la modification du lot 4, dans votre réponse vous indiquez que le poste 111 manquait à tous les lots, donc vous renvoyez le lot 4. Et pourquoi pas les autres, si le poste manque?
J'ai retéléchargé les DQE. Le poste111 était bien indiqué dans le lot 4 initial. Le nouveau DQE est identique.
De plus le poste 11 existe bien dans les lots 1 et 2. Par contre il n'y a rien pour le lot 3.
Pourriez vous préciser les modification ou joindre un nouveau DQE lot 4.
Vous en souhaitant bonne réception.

[04/05/2021 19:54:48] « Modification du DQE du lot 4, n'ayant pas d'impact sur le BPU qui doit mentionner les prix appliqués à l'ensemble des postes concernés pour la réalisation des Lots auxquels l'entreprise a choisi de répondre.
Le DQE Lot 4 fourni n'est pas identique au DQE initial ayant fait l'objet de la question. »

[04/05/2021 à 15:26:39] Madame, Monsieur,
La définition du prix 303.9 Enrochement libre, indique:
- "Comprend les déblais/remblais nécessaires y compris apport et évacuation."
Pourriez vous nous confirmer que les terrassements sont bien compris dans ce poste et pas dans le poste 302-Déblais, de même pour le remblais du poste 303 .
- Il est également indiqué "rémunéré au m3 d'enrochement, hors vide"
Pourriez vous nous confirmer que la rémunération est bien hors vide et comment sera prix en compte le volume pour facturation (bon de pesée avec la densité du matériaux suivant fiche technique ou calcul sur plan avec un pourcentage de vide défini avant travaux)?
Vous en remerciant par avance.

Questions / Réponses

[04/05/2021 18:03:11] Complément au BPU: rémunère également les déblais et remblais complémentaires pour le réglage du fond de forme nécessaire lors de la mise en œuvre des enrochements.
Extrait exact du prix 303.9:

Le poste 303.9 est en effet un poste titre décomposé en sous-postes (303.9.1, etc). Les postes 303.9.1 à 303.9.8 sotn bien rémunérés au mètre cube comme indiqué au BPU.
Le prix sera bien rémunéré au mètre cube hors vides. Les quantités prises en compte seront à la fois corrélées d'après les récolements des volumes mis en oeuvre et les bons de livraison des matériaux. Les deux données seront nécessaires et les bons de pesée serviront à valider les volumes mis en oeuvre.

[04/05/2021 à 15:19:43] Madame, Monsieur,
Vous nous avez transmis un nouveau DQE pour le lot 4. Pourriez vous nous indiquer quelles sont les modifications apportées.
Vous en remerciant par avance.

[04/05/2021 16:31:48] « Il manquait tout le poste 111 sur l'ensemble des DQE, il s'agit d'une erreur matérielle. Le DQE du Lot 4 a donc été renvoyé. »

[30/04/2021 à 18:58:31] Madame, monsieur,
Suite à votre réponse sur le BPU avec l exemple du prix 1209 - station de pompage. Vous nous dites de le chiffrer dans le lot 2 pour le secteur MOU03. Mais après vérification la quantité est â zéro dans le DQE.
Ce poste sera t il réalisé ? La quantité est elle à modifier ?
Vous en souhaitant bonne réception.

[04/05/2021 13:25:26] Ce poste est à chiffrer obligatoirement pour le Lot 2, ouvrage MOU03. Oui la quantité sera mise à 1 pour l'ouvrage MOU03. Le prix pour ce poste de travaux est également (et surtout) à indiquer au BPU.

[30/04/2021 à 11:54:00] Madame, Monsieur,
Pour quelles raisons imposez vous aux candidats de produire un BPU unique à l'ensemble des lots alors que les contraintes de chantier de chaque lots nécessites une étude de prix différenciée.
Dans l'attente de votre retour.
Vous en souhaitant bonne réception.

[04/05/2021 12:48:37] Le BPU est effectivement commun aux lots. Les prix indiqués par poste de travaux communs aux Lots devront être les mêmes en cas de réponse à un ou plusieurs lots. Il n'y aura pas de transmission de BPU distinct pour chacun des lots.

Questions / Réponses

[30/04/2021 à 11:38:00] Bonjour,

Nous avons décider de répondre uniquement au lot n°3, étant donné qu'il y a un BPU unique pour l'ensemble des lots, doit-on également remplir les prix unitaires des autres lots qui ne sont pas dans le lot n°3?

Merci de répondre par oui ou non.

Cordialement.

[30/04/2021 16:37:15] non

[30/04/2021 à 11:11:55] Pour tous les lots :
Pour l'évacuation en décharge des déblais excédentaires, pouvez vous préciser la notion de « dépôt définitif agréé » ?

[30/04/2021 16:36:40] Agréée par la Maîtrise d'Œuvre.
Le suivi des filières d'évacuation des déblais, des volumes évacués et de leur nature doit permettre la traçabilité de ces derniers.

[30/04/2021 à 11:10:46] Lot 4, VAI09 - Protection localisée de Moncel-sur-Vair :
Le maire de Moncel nous indique que lors des travaux de réfection des 2 ouvrages de décharge le village sera coupé en 2,
et que la mise en place de ponts provisoires pour le trafic VL et agricole est indispensable,
car l'itinéraire de déviation entre les 2 parties du village serait sinon de 14 km.
Pouvez vous nous confirmer cela ?

[04/05/2021 12:49:27] "Le plan d'installation de chantier, le choix des engins et la méthodologie d'intervention, notamment quant aux accès chantier pour la réalisation des travaux sont à la charge de l'entreprise et seront soumis à Agrément du Maître d'Œuvre.
Nous rappelons que toute traversée d'engins dans le lit mineur est proscrite."

[30/04/2021 à 11:09:48] Lot 3, VAI04 - Protection localisée d'Harchéchamp :
Le maire nous indique également que les parcelles agricoles au dessus du village d'Attignéville suggérées pour l'évacuation des déblais lors de l'enquête publique
sont toutes situées dans un périmètre de protection de captage où l'apport de déblais est interdit.
Pouvez vous nous confirmer cela ?

Questions / Réponses

[30/04/2021 16:35:54] Le BPU prévoit des évacuations de déblais par forfait kilométrique, c'est l'information principale qui sera nécessaire pour la gestion des déblais en phase chantier. Les possibilités d'évacuation sur parcelles agricoles ont été évoquées dans les pièces marché car elles sont à privilégier lorsque possible. A ce jour, seul un propriétaire a fait part de son accord pour le dépôt de déblais sur sa parcelle, cette solution ne sera donc mise en œuvre que très ponctuellement et sera précisée par la Maîtrise d'Oeuvre au titulaire des travaux avant intervention sur les aménagements concernés.

[30/04/2021 à 11:08:42] Lot 3, VAI04 - Protection localisée d'Harchéchamp :
L'accès prioritaire est indiqué par un chemin vers le village de Barville (page 66 du CCTP A3).
Le maire de Barville nous indique avoir émis des réserves sur cette possibilité lors de l'enquête publique, l'itinéraire n'étant pas adapté à un trafic important de camions.
L'accès par un ou plusieurs ponts provisoires serait donc nécessaire.
Pouvez vous nous confirmer cela ?

[30/04/2021 16:34:33] « Le plan d'installation de chantier, le choix des engins et la méthodologie d'intervention, notamment quant aux accès chantier pour la réalisation des travaux sont à la charge de l'entreprise.»

[29/04/2021 à 18:20:56] Madame, Monsieur,

Nous devons chiffrer le prix n°113 pour le DIUO du MOU10 et MOU03. Mais ce dossier est établis par le SPS habituellement. Cette prestation est elle bien à chiffrer dans notre DQE ?
Vous en remerciant par avance.

[30/04/2021 14:13:28] Oui ce poste est à chiffrer.

[29/04/2021 à 18:15:19] Madame, Monsieur,
Suite a votre réponse sur les BPU à compléter, une nouvelle question.
Pour les postes ayant une quantité à zéro sur les 4 lots (exemple poste 1209 - Station de pompage de la ferme des Maleux) doit on chiffrer ce prix ?
Bonne réception.

[30/04/2021 14:12:22] Ce poste est à chiffrer obligatoirement pour le Lot 2, ouvrage MOU03.

Questions / Réponses

[29/04/2021 à 16:00:33] Madame, Monsieur,
Dans la définition du prix 303.7 au BPU, il est indiqué :REPRISE SUR STOCK ET MISE EN ŒUVRE DE MATÉRIAUX ISSUS DU SITE AVEC TRAITEMENT, comprenant La fourniture, le stockage et l'épandage de la chaux.
Dans la définition du prix 303.8 au BPU, il est indiqué : FOURNITURE DE CHAUX, comprenant La fourniture de la chaux, y compris transport.
A quoi sert le prix 303.8, si la chaux est compris dans le poste 303.7 ?
Il y a t il doublon dans les postes 303.7 et 303.8 ?
Comment doit on chiffrer ces 2 postes ?
D'avance merci pour votre retour.

[04/05/2021 12:35:22] "Prix 303,8: chiffre uniquement la fourniture de la chaux.
Prix 303,7: chiffre sa mise en œuvre, ""fourniture et stockage"" ne sont pas à prendre en compte dans ce prix."

[29/04/2021 à 15:50:02] Madame, Monsieur,
Pour le prix n°208: dépose de canalisation, pourriez vous m'indiquer si celles-ci contiennent de l'amiante ou pas ?
Vous en remerciant par avance.

[04/05/2021 16:18:17] « Pas d'information pour l'instant sur la présence d'amiante ou non dans les canalisations à déposer qui seraient en béton.
Les DICT permettront d'identifier le risque ou non. »

Questions / Réponses

[29/04/2021 à 10:46:36] Bonjour,
Questions du 29/04/2021
Les prix 1401 et 1402 ne concernent ils que le pied de berge et le restant de la barge est prévu dans les prix suivants ou doit on considérer qu'ils incluent la berge suivant le CCTP et sur quelle largeur ?
Les prix 1406 et 1407 sont inversés entre le BPU et le DQE, quelle indexation est la bonne ?
Prix 1406 - Nous aimerions que vous nous explicitiez ce prix, nous ne comprenons pas la phrase :"L'intervention pour fixation en tranchées/fosses de profondeur supérieure à 1.30m, y compris blindage si nécessaire." pour nous la toile Coco est superficielle.
Prix 1407 - Nous aimerions avoir des précisions, Le forfait comprend combien de Pieux en Saule et de quelle Taille ?
Prix 1408 - Merci de nous donner plus de précisions sur ce prix, il n'est pas décrit dans le CCTP
Quelle matières acceptez vous pour les agrafes du Géotextile ?
Prix 1409/1410/1411/1412/1413 - Merci de nous confirmer le tuteurage tripode. Nous avons compris un arbre adulte tous les 10 m, mais qu'entendez vous par plantations de bosquets, quelle fréquence, quelles essences et quelles tailles ? Merci de nous confirmer le paillage écorce de pin, au pied des arbres ? sur la surface des bosquets ?
Prix 1414 - Bouture de saule ou Arbustes 40/60 ? Tuteurage Tripode ? Merci de nous confirmer le paillage écorce de pin
Merci de nous confirmer le traitement des tuteurs (autoclave ? Carbonyle ?) ou essences Imputrescibles (Chataignier ou robinier).
Merci de nous confirmer et préciser le type des protections évoquées au CCTP et sur quels végétaux les prévoir ?
Quel prix rémunère le traitement de la renouée indiqué au CCTP
Merci de nous préciser chronologiquement avec délai les durées de Garantie et entretien. Exemple :
Entretien/Garantie :
Travaux - MoisSeptembre suivant Constat de reprise/Récéption
Une année pleine
Septembre N+1/Fin de La période de Parfait achèvement/ Fin de l'entretien et de La garantie sauf remplacements
Remplacements Hiver N+1/N+2
Septembre N+2 Constat sur remplacements.

Questions / Réponses

[04/05/2021 18:05:07] 1. Les prix 1401 et 1402 sont mis en œuvre conformément au CCTP (Fascicule D) et suivant les surfaces indiquées sur les plans du marché (lits d'étiage).
2. Prix 1406 et 1407: En effet, il y a une erreur de numérotation entre ces deux prix. Il conserver dans chacun des documents l'ordre défini: chiffrer pour chaque poste les travaux correspondant à son intitulé avec leur unité associée. Une régularisation des numérotations sera effective lors de la mise au point du marché.

4. Prix 1407: l'espacement entre pieux est défini au CCTP et le nombre de pieux est déduit en fonction des surfaces définies sur plan. La mise en œuvre est décrite au PGE (MR4) également.
5. Les agrafes feront l'objet de Demandes d'affectations de fourniture soumises à agrément de la MOE et sont laissées au choix de l'entrepreneur.
6. Prix 1409 à 1413: Tuteurage tripode confirmé ou équivalent, permettant d'assurer la stabilité des arbres plantés et soumis à agrément de la MOE. Les bosquets et arbres sont indiqués et différenciés sur les plans marché (exemple: Protection localisée de Pompierre), s'y référer.
Leur essence: définies au CCTP . Paillage en écorce de pin ou équivalent , mis en œuvre en option, soumis à agrément de MOE.
7. Prix 1414: ce prix correspond à la fourniture et plantation d'Arbuste 60/90. Tuteurage tripode confirmé ou équivalent, permettant d'assurer la stabilité des arbres plantés et soumis à agrément de la MOE. Paillage en écorce de pin ou équivalent , soumis à agrément de MOE.
8. Traitement des tuteurs: autoclave: cf. CCTP.
9. Protections définies au CCTP: protections type grilles. Le type de grille est laissé au choix de l'entrepreneur (grille empêchant leur broutage). Disposition et type à définir par l'entrepreneur à proximité de zones pâturées.
Type de végétaux concernés: les plants et boutures, cf CCTP P18.
10. Le prix de balisage de la renouée est compris dans le prix d'installation de chantier de l'ouvrage, comprenant l'ensemble des balisages à réaliser. . Décapage prévu dans les prix de décapage 301.1. Remblai de terre végétale compris dans les prix concernés 301.2 ou 301.3. Le prix de fauchage de la renouée du japon est compris dans le poste 201 de débroussaillage.
La mise au point du marché fera l'objet d'ajout de prix nouveaux de fauchage manuel pour renouée et de prix de fourniture et mise en œuvre de filet de protection entre le foyer et le lit mineur du cours d'eau.
11. Délais de garantie de parfait achèvement, 1 an à compter de la réception de l'ouvrage par la MOE (Article 1792-6).

[28/04/2021 à 16:56:08] Madame, monsieur,
A la lecture du dossier nous constatons que le BPU est commun aux 4 lots. Nous souhaitons répondre à plusieurs lots. Ceci implique que les prix seront les même sur les différents lots, les contraintes étant cependant différentes sur chaque lot. Pourriez vous nous confirmer cette disposition ou nous communiquer un BPU pour chaque lot.
Par ailleurs peut on considérer que les postes à renseigner dans le BPU ne concernent que ceux du lot considéré.Exemple poste 101.9 Installation du lot 1, doit il être renseigné sur le lot n°2 du BPU? Partant du principe d'un BPU doit être renseigné dans sa totalité.
De plus concernant les DQE, doit on chiffrer les postes ayant une quantité à zéro. Exemple poste 209-Démolition du moulin de Hacourt, quantité à zéro pour le lot 2.
Pourriez vous nous confirmer la marche à suivre ou nous transmettre des DQE et BPU modificatifs.

Questions / Réponses

[04/05/2021 12:47:17] "Le BPU est effectivement commun aux lots. Les prix indiqués par poste de travaux communs aux Lots devront être les mêmes en cas de réponse à un ou plusieurs lots. Il n'y aura pas de transmission de BPU distinct pour chacun des lots.
Pour l'exemple du prix d'installation de chantier, si l'entreprise ne répond que sur un Lot, les prix associés aux ouvrages non concernés par ce lot peuvent ne pas être indiqués; chaque prix renseigné au DQE d'un ou plusieurs lots doit être retrouvé dans le BPU.
Sur le principe, tous les postes mentionnés au DQE d'un Lot doivent être chiffrés. En l'occurrence, le poste ""209-Démolition du moulin de Hacourt"" indiqué au DQE du Lot 2 concerne effectivement uniquement le Lot 1. Ce prix en particulier peut ne pas être renseigné aux DQE des Lots 2 à 4. Il n'y aura pas de DQE modificatif transmis dans ce cas."

[28/04/2021 à 15:41:33] Bonjour,
Concernant les portails le BPU parle de hauteur 1m50 et le CCTP hauteur 2m
Quelle hauteur retient on ?
Merci de sélectionner la matière acier ou aluminium ?
Merci de nous confirmer également la largeur 20 m ?

[04/05/2021 12:46:43] "Conserver la hauteur indiquée au BPU pour le chiffrage.
Le matériau est laissé au choix de l'entrepreneur.
La largeur de passage finale est de 20 m."

[14/04/2021 à 15:31:14] Bonjour,
Le DCE n'est pas téléchargeable, il y a un message "C:\Users\sabine\AppData\Local\Temp\SRtlZzYX.zip.part ne pourra être enregistré car le fichier source ne peut être lu.
Réessayez plus tard ou contactez l'administrateur du serveur."
Notre service informatique me confirme que cela vient bien de votre serveur.
Vous en souhaitant bonne réception.

[14/04/2021 15:59:40] Bonjour,

Ayant contacté SPL XDEMAT, le service m'informe que vous devez télécharger les piéces lot par lot car le volume du dossier entier est trop lourd et entraine un message d'erreur.
N'hésitez pas à me recontacter si le problème persiste en fractionnant votre téléchargement;
Cordialement

[08/04/2021 à 09:06:27] Bonjour,
compte-tenu de la diffusion le 13/04 de l'ensemble du DCE, la date de remise des offres sera-t-elle décalée ?
Les plans .dwg seront-ils joint au DCE mis à jour.
Cordialement

Questions / Réponses

[09/04/2021 11:00:04] La publication ayant été précédée d'un avis de pré-information, le délai de remise des offres ne sera pas prolongé.
Cordialeement

[02/04/2021 à 09:51:51] Bonjour,
Sauf erreur, sur la plateforme le téléchargement ne comporte que le RC et le AE lot 1.
Suivant le RC, il y a une vingtaine de document qui compose ce dossier ; est-il possible de les ajouter sur la plateforme ?

[06/04/2021 10:19:03] Il y a déjà eu un avis de pré information, Notre maitre d'oeuvre nous a conseillé de mettre en ligne le RC en ligne le plus rapidement possible afin que les entreprises puissent se préparer.Le marché qui sera complété le 13 avril 2021 avec l'envoi de l'ensemble des documents listés dans le RC